

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 22 février 2009

Objets : Marché de la réparation automobile

Incontestablement, la mécanique automobile s'est considérablement raffinée depuis quelques années et les réglages électroniques se multiplient. Aussi, je conçois parfaitement que pour être en mesure de réparer une voiture, il est devenu indispensable d'avoir accès aux appareils et aux codes permettant d'effectuer les réglages.

C'est à cette problématique que le projet de loi C-273, intitulé Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur la protection de l'environnement, s'attaque en prévoyant que les propriétaires de véhicules automobiles et les entreprises de réparation au Canada puissent avoir accès aux renseignements, outils diagnostiques et moyens nécessaires au diagnostic, à l'entretien et à la réparation de ces véhicules automobiles.

À mon avis, ce projet de loi favorisera une saine concurrence dans le marché de la réparation automobile, concurrence qui assurera la viabilité de l'industrie de la réparation automobile et dont en bout de ligne, le consommateur sera bénéficiaire.

C'est la raison pour laquelle j'ai l'intention de voter, de même que mes collègues du Bloc Québécois, en faveur de projet de loi C-273 lors du vote sur la deuxième lecture qui aura lieu au cours du printemps pour permettre que ce projet de loi soit étudié en profondeur en comité.



Ève-Mary Thai Thi Lac
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne